



SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Présents : Bureau du Conseil municipal : M. N. BIRCHLER, Président
Mme B. LEITNER-RIAT, vice-Présidente
M. FALQUET, secrétaire

Membres du Conseil municipal : Mmes, F. GAUTIER, C. LAPAIRE, Mme R. LOTA,
P. REYMOND, C. VIQUERAT,
R. ZWYSSIG-VESTI.

MM. P. AMBROSETTI, D. AZARPEY, E. CURTET,
A. GIANNASI, J.-M. HAINAUT, A. KAELEN,
D. MAZOUER, J. PONTI, R. SUTTER,
G. ZWAHLEN.

Membres du Conseil administratif : Mme F. de PLANTA, Maire
M. P. THORENS, Conseiller administratif
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif

Excusés : Mme A. de COULON et M. F. FREY

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue Madame le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 14 mai 2018.

En préambule, **M. le Président** rappelle qu'il s'agit d'une séance extraordinaire qui remplace celle initialement prévue le 15 mai 2018. Puis, il annonce que Mme de COULON, ainsi que M. FREY sont excusés.

M. le Président indique que le rapport de la commission Scolaire, qui s'est tenue mardi dernier, sera validé lors de la prochaine séance plénière.

M. le Président aborde le premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2018

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 30 avril 2018 et donne la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER communique plusieurs corrections d'orthographe.

Comme il n'y a plus de remarques, **M. le Président** procède au vote d'approbation du procès-verbal.

A l'unanimité (18 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2018 est approuvé.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2018-2019

M. le Président annonce que le Conseil municipal doit élire les membres du bureau du Conseil municipal qui entreront en fonction à partir du 1^{er} juin 2018 jusqu'au 31 mai 2019. Il rappelle que selon le chapitre 4, article 10 du règlement du Conseil municipal, l'élection des membres du bureau doit se faire à bulletin secret. Il rappelle également l'article 72 du règlement du Conseil municipal relatif aux bulletins et suffrages non valables. Sont ainsi nuls : les bulletins contenant toute autre mention que le nom et prénom, les suffrages donnés à une personne inéligible; les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne et les bulletins blancs.

M. le Président indique le nombre de postes à pourvoir, soit 3 : présidence du Conseil municipal, vice-présidence du Conseil municipal et secrétaire du Conseil municipal.

M. le Président désigne deux scrutateurs, Mme REYMOND et M. GIANNASI.

Avant de procéder au vote, **M. le Président** fait part d'événements qui se sont produits un 14 mai.

Le 14 mai est le 134^{ème} jour de l'année du calendrier grégorien, le 135^{ème} en cas d'année bissextile et il reste 231 jours avant la fin de l'année.

Le 14 mai 1610, Louis XIII devient roi de France à la suite de l'assassinat d'Henri IV.

Le 14 mai 1643, Louis XIII devient roi de France à la suite du décès de Louis XIII.

Le 14 mai 2017, Emmanuel Macron est investi 25^{ème} Président de la république française.

Le 14 mai 1998, décès de Frank Sinatra.

Il ajoute qu'aujourd'hui, c'est la journée mondiale contre l'hypertension artérielle.

Le 14 mai, c'est la Saint Matthias, apôtre qui remplaça Judas après son suicide et qu'il ne faut pas confondre avec Saint Mathieu, fêté le 21 septembre, même si du point de vue étymologique, les deux prénoms en hébreu signifient tous les deux « don de Dieu ». C'est également la Saint Boniface, évêque de Ferentino, dans la région du Latium, en Italie.

Il donne ensuite les dictons du jour.

« Saint Matthias casse la glace ; s'il n'en trouve pas il faut qu'il en fasse », « A la Saint Matthias, tout chaud ou de glace. » et « Le bon Saint Boniface, entre en brisant la glace. »

A l'issue de son mandat, **M. le Président** souhaite faire la description de la fonction de président.

« Un président doit posséder les qualités suivantes : le calme du sphinx, la ruse du renard, la patience du baudet, la carapace du crocodile, la souplesse du tigre, la noblesse du cheval, la fidélité du chien, la fierté du lion, la vue de l'aigle et la force de l'éléphant. »

Et pourtant, comment juge-t-on le président ? S'il commence à l'heure, c'est un tyran, s'il attend les derniers, il abuse de la tolérance. S'il prêche l'assiduité, c'est un despote, s'il ne dit rien, c'est qu'il s'en fout. S'il prend la parole, il va être assommant et s'il la donne, c'est pour s'en débarrasser. S'il écoute tranquillement, c'est qu'il est ailleurs, s'il n'écoute rien, c'est qu'il veut terminer plus vite. S'il est en complet-cravate, c'est qu'il est de droite, s'il est en uniforme, il s'y croit trop. S'il réclame le silence, il abuse de son pouvoir, s'il tolère les échanges, il manque d'autorité. S'il est ferme, c'est qu'il se prend au sérieux, s'il est débonnaire, il n'est pas à la hauteur. S'il expose ses idées, on est forcément contre, s'il demande des choix, c'est un imbécile. S'il est dynamique, c'est un excité, s'il se montre prudent, c'est un incapable. S'il fait tout tout seul, c'est un prétentieux, s'il délègue ses pouvoirs, c'est un paresseux. S'il est prévenant avec les dames, c'est un séducteur, s'il ne l'est pas, c'est un muffle. »

Présidence du Conseil municipal

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour la présidence du Conseil municipal et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET propose, au nom du groupe PDC, Mme LEITNER-RIAT.



M. le Président demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas, il fait distribuer les bulletins de vote et invite les membres du Conseil municipal à inscrire lisiblement le nom et prénom du candidat. Il précise que le Président vote.

Il rappelle que pour être élu au premier tour, le candidat doit obtenir la majorité absolue, c'est-à-dire, plus de la moitié des bulletins rentrés valables.

M. le Président demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement et de lui remettre le résultat du vote.

Avec 19 bulletins distribués, 19 bulletins récoltés, 18 bulletins valables, 18 bulletins en faveur de Mme LEITNER-RIAT et un bulletin nul (blanc), Mme LEITNER-RIAT est élue Présidente du Conseil municipal pour la période 2018-2019.

Applaudissements en l'honneur de Mme LEITNER-RIAT.

Vice-Présidence du Conseil municipal

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour la vice-présidence du Conseil municipal et donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE propose, au nom du groupe PLR, M. AZARPEY.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas, il fait distribuer les bulletins de vote et invite les membres du Conseil municipal à voter. Il précise que le Président vote.

M. le Président demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement et de lui remettre le résultat du vote.

Avec 19 bulletins distribués, 19 bulletins récoltés, 18 bulletins valables, 16 bulletins en faveur de M. AZARPEY, 2 bulletins en faveur de Mme REYMOND et un bulletin nul (blanc), M. AZARPEY est élu vice-Président du Conseil municipal pour la période 2018-2019.

Applaudissements en l'honneur de M. AZARPEY.

Secrétaire du Conseil municipal

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour le poste de secrétaire du Conseil municipal et donne la parole à Mme LOTA.

Mme LOTA propose, au nom du groupe Nouvelle Force, M. FALQUET.

M. le Président donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN s'étonne qu'un bulletin blanc soit considéré comme non valable.

M. le Président répond que c'est ce que prévoit le règlement du Conseil municipal.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas, il fait distribuer les bulletins de vote et invite les membres du Conseil municipal à voter. Il précise que le Président vote.

M. le Président demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement et de lui remettre le résultat du vote.



Avec 19 bulletins distribués, 19 bulletins récoltés, 17 bulletins valables, 12 bulletins en faveur de M. FALQUET, 3 bulletins en faveur de Mme LOTA, un bulletin en faveur de Mme REYMOND, un bulletin en faveur de M. GIANNASI, deux bulletins nuls, dont un blanc, M. FALQUET est élu Secrétaire du Conseil municipal pour la période 2018-2019.

Applaudissements en l'honneur de M. FALQUET.

M. le Président annonce la nouvelle composition du bureau du Conseil municipal qui tiendra sa première séance, à la mairie, le jeudi 7 juin 2018, à 18h30 :

Présidente : Mme Béatrice LEITNER-RIAT ;

Vice-Président : M. Darius AZARPEY ;

Secrétaire : M. Marc FALQUET.

Applaudissements.

M. le Président poursuit l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président informe que lors de la commission des Finances du 7 mai dernier, la commission Sports était présente pour le premier point de l'ordre du jour. Ce point a fait l'objet d'un procès-verbal qui sera inséré prochainement sur CMNet.

- Aménagement du 26 avril 2018

M. le Président informe que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 26 avril 2018.

M. le Président indique que le préavis de la commission Aménagement relatif à l'aménagement de la place du Quadrilatère fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point n°5 de l'ordre du jour.

- Finances du 7 mai 2018

M. le Président informe que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING fait part de deux modifications à apporter au rapport. La première à la page 4, point N°5, 1^{er} paragraphe, 3^{ème} ligne. Il convient d'inscrire qu'il s'agit de la commission Aménagement et non pas de la commission Bâtiments et logement. La deuxième, toujours à la page 4, point N°5, 2^{ème} paragraphe, 5^{ème} ligne. Il convient de remplacer la phrase « Il est prévu que les travaux d'aménagement de cette place soient terminés pour la mise en fonction du premier bâtiment du projet du Quadrilatère, soit pour la fin de l'année 2018. » par « Il est prévu que les travaux d'aménagement de cette place soient terminés pour mars 2019. ».

M. le Président passe la parole à M. PONTI.

M. PONTI fait remarquer que lors de la commission Aménagement et de la commission des Finances, il a été annoncé que les travaux seraient terminés en même temps que l'inauguration du premier bâtiment.

M. le Président donne la parole à **M. GOEHRING**.

M. GOEHRING n'a pas plus d'informations à ce sujet ne faisant pas partie de la commission Aménagement, ni de la commission Bâtiments et logement. Il demande si **M. THORENS** peut apporter de plus amples précisions.

M. THORENS pensait également que les travaux devaient être terminés pour l'inauguration du premier bâtiment, il n'a pas d'autres informations à ce sujet.

M. le Président propose au Conseil administratif de faire un retour sur ce point, lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Comme il n'y a pas d'autres remarques ou questions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 7 mai 2018.

M. le Président informe que les décisions relatives aux points de récupération de Vésenaz et de la Savonnière, aux installations techniques au stade de la Californie, à l'aménagement de la place du Quadrilatère, ainsi qu'aux comptes de la Fondation communale immobilière font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote aux points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Dépassements dans le cadre des cimetières

M. le Président demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission des Finances relatif aux dépassements dans le cadre des cimetières.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent les dépassements prévus sur les lignes suivantes : Compte n° 7710.03.31430.05 « Entretien des cimetières » pour un montant de 20'000 F, compte n° 7710.03.31320.02 « Frais d'études » pour un montant de 10'000 F, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte les dépassements prévus sur les lignes suivantes : Compte n° 7710.03.31430.05 « Entretien des cimetières » pour un montant de 20'000 F, compte n° 7710.03.31320.02 « Frais d'études » pour un montant de 10'000 F.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

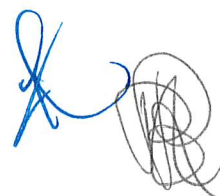
4. APPROBATION DES COMPTES 2017

a. Commentaires sur les comptes 2017

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions sur les comptes 2017. Ce n'est pas le cas.

b. Résolution :

Résolution 18-01 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.





M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette résolution. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 18-01.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 18-01 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

M. le Président demande à Mme LEITNER-RIAT de lire la résolution 18-01.

Après lecture de la résolution, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la résolution 18-01 : « Que celles et ceux qui approuvent les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 18-01 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

c. Délibérations :

Délibération 18-09 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-09.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-09 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-09.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-09 : « Que celles et ceux qui approuvent les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 18-09 relative aux comptes et au rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 18-10 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-10.



A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-10 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à Mme LEITNER-RIAT de lire la délibération 18-10.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-10 : « Que celles et ceux qui approuvent les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

Par 17 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 18-10 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 18-11 : Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 3'025.47 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à la modernisation et à l'adaptation d'équipements du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes N°8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-11.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-11 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 3'025.47 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à la modernisation et à l'adaptation d'équipements du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes N°8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-11.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-11 : « Que celles et ceux qui approuvent le crédit d'engagement complémentaire de 3'025.47 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à la modernisation et à l'adaptation d'équipements du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes N°8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 18-11 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 3'025.47 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à la modernisation et à l'adaptation d'équipements du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes N°8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 18-12 : Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 17'803.40 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à la rénovation, au réaménagement et à l'extension de l'auberge communale de la Ferme Rivollet, sise au chemin du Château-de-Bellerive 3, sur la parcelle N°8117 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.



M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-12.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-12 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 17'803.40 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à la rénovation, au réaménagement et à l'extension de l'auberge communale de la Ferme Rivollet, sise au chemin du Château-de-Bellerive 3, sur la parcelle N°8117 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à Mme LEITNER-RIAT de lire la délibération 18-12.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-12 : « Que celles et ceux qui approuvent le crédit d'engagement complémentaire de 17'803.40 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à la rénovation, au réaménagement et à l'extension de l'auberge communale de la Ferme Rivollet, sise au chemin du Château-de-Bellerive 3, sur la parcelle N°8117 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 18-12 relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 17'803.40 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à la rénovation, au réaménagement et à l'extension de l'auberge communale de la Ferme Rivollet, sise au chemin du Château-de-Bellerive 3, sur la parcelle N°8117 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 18-13 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017 de 551'582.49 F et les moyens de les couvrir.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-13.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-13 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017 de 551'582.49 F et les moyens de les couvrir.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-13.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-13 : « Que celles et ceux qui approuvent les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017 de 551'582.49 F et les moyens de les couvrir, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 18-13 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017 de 551'582.49 F et les moyens de les couvrir.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 18-14 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017.



M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-14.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-14 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017.

M. le Président demande à Mme LEITNER-RIAT de lire la délibération 18-14.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-14 : « Que celles et ceux qui approuvent le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le financement des investissements, le compte de variation de la fortune et le bilan 2017, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 18-14 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017.

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING, au nom du Conseil administratif, remercie le Conseil municipal pour le vote à l'unanimité des comptes 2017. Il indique que les comptes 2017 montrent un boni de 3,8 millions, ceci grâce à des rentrées fiscales des personnes physiques plus importantes que prévues lors de l'établissement du budget 2017. Il profite de remercier tous les membres de la commission des Finances et son Président, M. HAINAUT, pour leur étude détaillée des comptes 2017, ainsi que le suivi attentif des finances communales tout au long de l'année. Il remercie également le personnel communal, spécifiquement Mme GIRARD BESSON, secrétaire générale, et M. CHAPARRO, comptable, pour le suivi et la bonne tenue des comptes 2017. Il réitère ses remerciements à toutes et tous pour leur confiance et il rappelle que ceci est un travail de groupe.

M. le Président passe la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT relève la chance pour la commune de pouvoir célébrer la clôture de cet exercice comptable avec, cette année encore, un résultat positif voire même très positif. Il souhaite, au nom de toutes et tous, remercier les membres du personnel de l'administration communale qui, tout au long de l'année, font en sorte que les prestations fournies aux habitants puissent l'être selon les budgets qui ont été votés et il remercie plus précisément ceux qui ont permis que ces comptes soient bien tenus et présentés de la manière dont ils l'ont été.

Il souligne qu'il s'agit d'une année un peu atypique en raison des modifications comptables exigées à toutes les communes. La dissolution du reliquat a conduit à prendre plusieurs amortissements complémentaires, mais malgré toutes ces précautions d'amortissements complémentaires, le résultat est encore très nettement positif, ce qu'il estime rassurant pour la commune. Il pense que c'est avec une grande sérénité qu'il faut accueillir ce résultat. Sérénité, cela veut dire aussi, une certaine assurance pour l'avenir, car la commune a la chance de pouvoir construire véritablement les bases d'un développement durable pour ses habitants quel que soit leur âge, au travers de prestations sociales ou de la petite enfance et des plus âgés, avec un certain nombre de projets. Il pense que les finances communales permettent d'envisager toutes ces réalisations, ces infrastructures, avec un regard tout à fait serein. Il ajoute que le développement durable passe également par l'entretien du patrimoine communal et il pense que durant les derniers exercices, le rythme a été adapté pour l'entretenir, l'améliorer et le conserver de façon tout à fait raisonnable et réaliste. Pour pouvoir assurer ce développement durable pour tous, il faut des finances saines et équilibrées. Cela demandera pour les prochains exercices, à la fois le souci de maîtriser les dépenses, c'est-à-dire de travailler toujours en application du principe de subsidiarité et de priorité, mais également de faire en sorte d'élargir la base des contribuables, notamment avec les rentrées fiscales des personnes morales.



Il termine en disant qu'il est important, du côté des dépenses comme du côté des recettes, que la même vigilance soit de mise pour pouvoir, durant les prochains exercices, assurer à la commune une prospérité qui est réjouissante et il espère qu'elle durera encore longtemps.

M. le Président donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET s'exprime au nom du groupe Nouvelle Force. Il constate une rentrée d'argent abondante, notamment en 2017 avec près de 37 millions de recette, 2% de moins par rapport à l'année précédente qui avait été une année exceptionnelle. Il fait remarquer aussi que les recettes des personnes morales ont diminué de 20% par rapport à celles de deux ans en arrière. Le boni de près de 4 millions a été attribué à la réserve conjoncturelle, ce qui est très satisfaisant. Il fait remarquer que ces résultats exceptionnels sont dus à de meilleures rentrées fiscales pour un montant de plus de six millions par rapport à ce qui avait été budgétisé, c'est-à-dire une rentrée fiscale de près de 30 % de plus ! Il relève au niveau des recettes, les revenus des biens, comme les loyers, parkings et redevances sur le domaine public qui sont en légère augmentation pour atteindre plus de 7 millions. Il relève également l'augmentation des revenus des amendes d'ordre et des concessions des cimetières, ainsi que les émoluments administratifs qui ont passé la barre du million en 2017. Concernant les charges, malgré des économies réalisées, il relève qu'elles ont augmenté de près de 10% par rapport au budget, ce qui vient notamment du fait qu'il y a eu des amortissements complémentaires pour plus de 14 millions. Il constate que la commune poursuit sa politique d'investissement du patrimoine administratif et financier autofinancée avec un total de plus de 7 millions.

Il adresse ses remerciements à tous les acteurs de cette prospérité, à toute l'administration communale, au Conseil administratif, au Président de la commission des Finances qu'il remercie pour son travail. Il termine en disant que cette prospérité n'est pas acquise, elle existe non pas parce que la commune la mérite, mais parce que certaines personnes sont particulièrement aisées sur la commune et paient des impôts importants, il ne faut donc pas oublier de les remercier.

M. le Président passe la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN, au nom du groupe PDC, prononce le discours suivant.

*« Monsieur le Président du Conseil municipal,
Madame le Maire*

*Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers Collègues du Conseil municipal,*

Je m'exprime au nom du groupe PDC. Nous désirons adresser des remerciements et des commentaires qui sont faits habituellement lors de l'approbation des comptes aujourd'hui pour l'année 2017.

Nous devons souligner en premier lieu que le travail effectué en commission, sous la présidence de notre collègue Jean-Marie Hainaut, s'est déroulé de façon efficace et collégiale. Nous avons à notre disposition, pour la plupart des séances, les documents qui nous permettaient de débattre. Les décisions ont été prises de manière de consensuelle à la suite de discussions rarement conflictuelles, mais où toutes les opinions ont pu s'exprimer. Qu'il en soit remercié.

Nous notons l'excellente tenue et présentation de la comptabilité de notre commune, cela a facilité les travaux de la commission des Finances et ceux du Conseil municipal. Nous remercions plus particulièrement notre Ministre des Finances, Marcel Goehring, qui depuis l'élaboration du budget en automne 2016, à la clôture des comptes aujourd'hui a su répondre de façon claire à nos questions, tout cela n'aurait pas été possible sans l'appui permanent et compétant de M. Francisco Chaparro et de Madame Nathalie Girard Besson qui veillent scrupuleusement au respect de toutes les procédures et règlements. La qualité du budget et de l'exercice financier 2017 n'auraient pas été possible sans le soutien compétent de l'administration communale.

Que dire des chiffres ?

Lors de la présentation des comptes 2017 lors de la dernière séance du Conseil municipal du 30 avril, il n'y a eu ni questions, ni de remarques.



Le budget a été respecté de façon scrupuleuse, même facilement et sans coupes, le bénéfice est substantiel à nouveau: 3,8 millions grâce à un revenu du centime additionnel plus élevé que celui du budget de 6,1 millions, ce qui a permis des amortissements extraordinaires et anticipés.

Les soucis de trésorerie toujours évoqués les années précédentes font partie de l'histoire.

Nous avons même dû, par la force des nouveaux règlements, dissoudre une provision pour reliquats de plus de 10 millions, cette somme a également servi à réaliser des amortissements extraordinaires et à augmenter la réserve conjoncturelle.

Le patrimoine financier passe de 2016 à 2017, de 154 à 162 millions.

La commune de Collonge-Bellerive a des comptes 2017, qui foi de médecin, sont en très bonne santé.

Un grand merci encore à tous ceux qui ont rendu ce magnifique résultat possible.

Notre commune reste une des communes les plus aisées de notre canton, depuis plus de 2 décennies tous les exercices ont été bénéficiaires.

Le budget global augmente d'année en année, ceci est le reflet du développement de notre commune plutôt que celui de dépenses mal contrôlées.

Notre capacité financière reste importante. La prévision financière à moyen et long terme est toujours un exercice difficile, les principes de péréquation financière intercommunale risquent d'être une charge supplémentaire pour notre commune. Il y a par contre des éléments favorables, comme l'augmentation de la population qui, et nous l'espérons, s'accompagnera de rentrée d'impôts, ainsi qu'un taux d'intérêt bancaire très bas qui autorise notre commune à prendre des options importantes pour l'avenir, entre autres pour préserver un habitat abordable pour les jeunes de la commune qui voudraient profiter de la qualité de vie de notre région lorsqu'ils fonderont eux-mêmes une famille, ou pour les moins jeunes qui veulent quitter leur villa et vivre dans un appartement, le Quadrilatère voire les Quadrilatères sont en bonne voie de réalisation.

Notre commune est riche, les liquidités sont là, la valeur du centime additionnel est diminuée dès l'année prochaine. Il y a de la place dans le futur budget 2019 pour engager du personnel qui pourra étoffer l'équipe de l'administration et soulager certains secteurs surchargés.

Il faudra donc poursuivre des projets à la mesure de nos ambitions : avancer dans le dossier de l'IEPA et l'augmentation des places de crèche, embellir nos chemins et surtout les rendre plus sûrs en enfouissant les lignes aériennes et supprimant les poteaux. Nos prochains budgets devront certes être équilibrés, mais dégager des ressources afin de poursuivre l'élaboration de projets tels que des centres sportifs de qualité, soutenir les actions qui facilitent la vie quotidienne de nos communiens nous pensons au Point d'Interro, au RESCOVE et aux subventions TPG.

Le groupe PDC désire poursuivre son action en compagnie des autres groupes politiques, afin de proposer un développement harmonieux de notre commune en tenant compte des modifications de notre population dans le futur et de notre intégration dans le tissu cantonal et régional.

Nous réitérons nos remerciements à tous ceux qui durant toute l'année 2017 ont contribué à ce bel exercice financier. »

M. le Président donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE prononce le discours suivant.

« M. le Président,

Mme le Maire,

Messieurs les Conseillers administratifs,

Chers collègues,

Au nom du groupe PLR, permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions sur les comptes 2017.

Avant tout, j'aimerais, comme l'ont fait mes collègues avant moi, remercier le personnel de la mairie pour son travail particulièrement ardu en cette année d'introduction de MCH2, ainsi que le Conseil administratif pour le travail important et de grande qualité qui a été fourni durant l'année 2017. Le groupe PLR accueille avec satisfaction le résultat des comptes 2017 qui font apparaître un bénéfice de 3'821'127 francs. Nous tenons ici à saluer le respect du budget, ainsi que la bonne gestion et la responsabilité dont chacun a su faire preuve à l'égard de l'utilisation des deniers publics qui ont permis d'avoir des charges stables cette année. En ce qui concerne les recettes, le bénéfice d'un peu plus de 6 millions est principalement dû ou même totalement dû à des recettes fiscales supérieures

par rapport aux estimations communiquées par le canton. Ce résultat très positif ne remet pas en question la vision politique et la méthode de travail du groupe PLR, soit notre volonté de continuer à gérer les finances de notre commune de manière solidaire, mais responsable. Cette vision est essentielle pour nous. C'est vrai que le contexte aujourd'hui est positif, mais il peut toujours nous réserver des surprises, il y a toujours en cours au Grand Conseil le travail qui est fait sur le transfert des charges entre le canton et les communes. Ces différents principes qui sont chers au groupe PLR, mais que tout cet hémicycle applique, sont des principes qui ont permis d'agir en 2017 pour le bien de notre commune et des habitants dans des domaines très variés.

Le hasard a voulu que nous devions d'ici ce soir, lire ou passer en revue le rapport administratif de l'exercice 2017. C'est un document important, qui détaille beaucoup de choses, qui donne énormément d'informations, notamment nos actions, nos décisions, durant cette année 2017. J'aimerais citer ici un florilège de quelques-uns des projets qui montrent que nous avons abordé ou étudié un certain nombre de projets dont certains sont encore en cours de réalisation. D'abord, la démolition de la voirie actuelle et son déplacement dans la zone industrielle de la Pallanterie, l'implémentation de deux nouveaux points de récupération, la mise à disposition de poubelles vertes, l'aménagement d'un nouveau skatepark, le Quadrilatère I et II à des stades différents, mais qui sont deux projets importants pour notre commune, l'aménagement de la place publique du Quadrilatère, l'avancement du chauffage à distance, la fibre optique qui est un projet auquel le PLR a toujours tenu et qui a redémarré par la signature d'un contrat avec Swisscom et un investissement de la part de la commune, la création d'un parc public au chemin des Rayes, le réaménagement du préau de l'école de Vézenaz, une réflexion sur le futur du FC St-Paul et de son stade avec la création d'une commission Ad Hoc, la rénovation du Centre nature de la Pointe-à-la-Bise, la réflexion sur le réaménagement du site du tennis club de Collonge-Bellerive et le réaménagement du centre du village de Collonge, dont la première phase a été effectuée.

En relisant ce rapport administratif, il ressort que nous agissons passablement en une année dans des domaines des plus variés, comme le Président de la commission des Finances le mentionnait, pour le bien des plus jeunes, pour le bien de tous et c'était mon souhait de vous montrer que c'est grâce à cette gestion mesurée des deniers publics, de nos budgets, que nous pouvons faire autant pour les habitants et pour notre commune.

En conclusion, j'aimerais dire que nous sommes convaincus que c'est grâce à cette gestion saine, solidaire et responsable que nous pouvons et allons pouvoir continuer nos actions, afin d'offrir une qualité de vie agréable et très appréciée par l'entier de nos habitants. »

M. le Président passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING s'adresse spécifiquement aux membres de la commission des Finances pour leur demander, comme chaque année, de bien vouloir signer le rapport de la commission des Finances sur les comptes 2017. Il fait circuler le document.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Délibération 18-15 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 401'000 F, destiné au remplacement des installations techniques de chauffage, ventilation et sanitaires du bâtiment du stade de football de la Californie, ainsi que l'installation d'un réseau d'arrosage automatique pour le terrain A, sis chemin de la Californie 34, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-15 : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière de la délibération 18-15, lèvent la main. »



A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 401'000 F, destiné au remplacement des installations techniques de chauffage, ventilation et sanitaires du bâtiment du stade de football de la Californie, ainsi que l'installation d'un réseau d'arrosage automatique pour le terrain A, sis chemin de la Californie 34, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-15.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-15 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 401'000 F, destiné au remplacement des installations techniques de chauffage, ventilation et sanitaires du bâtiment du stade de football de la Californie, ainsi que l'installation d'un réseau d'arrosage automatique pour le terrain A, sis chemin de la Californie 34, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 18-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 401'000 F, destiné au remplacement des installations techniques de chauffage, ventilation et sanitaires du bâtiment du stade de football de la Californie, ainsi que l'installation d'un réseau d'arrosage automatique pour le terrain A, sis chemin de la Californie 34, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 18-16 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'031'000 F, destiné à l'aménagement de la place publique dite «du Quadrilatère» et à la création d'un point de récupération, sur les parcelles Nos 6615, 6617, 8045, 4195, 7397, dp8408 (mutations provisoires Nos 9979, 9778, 9777, 9793 et dp 8408) de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération et donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA revient sur la question de la date de mise en service de la place du Quadrilatère. Elle indique que dans la présentation annexée au rapport de la commission Aménagement du 26 avril dernier, il est effectivement mentionné que la réalisation de l'étape 1 de l'aménagement de la place se fera entre septembre 2018 et mars 2019. Elle propose que lors de la prochaine séance de la commission Aménagement, une précision soit apportée sur le planning de l'aménagement de cette place.

Comme il n'y a plus de remarques ou questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-16 : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière de la délibération 18-16, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'031'000 F, destiné à l'aménagement de la place publique dite «du Quadrilatère» et à la création d'un point de récupération, sur les parcelles Nos 6615, 6617, 8045, 4195, 7397, dp8408 (mutations provisoires Nos 9979, 9778, 9777, 9793 et dp 8408) de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à Mme LEITNER-RIAT de lire la délibération 18-16.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-16 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'031'000 F, destiné à l'aménagement de la place publique dite «du Quadrilatère»

et à la création d'un point de récupération, sur les parcelles Nos 6615, 6617, 8045, 4195, 7397, dp8408 (mutations provisoires Nos 9979, 9778, 9777, 9793 et dp 8408) de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 18-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'031'000 F, destiné à l'aménagement de la place publique dite «du Quadrilatère» et à la création d'un point de récupération, sur les parcelles Nos 6615, 6617, 8045, 4195, 7397, dp8408 (mutations provisoires Nos 9979, 9778, 9777, 9793 et dp 8408) de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 18-17 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 450'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération dans le parking de l'école de Vézenaz, parcelles N°7694 et N°7024 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune et à la modification des deux points de récupération de la Savonnière, parcelle N°8583 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique qu'une nouvelle version de cette délibération et de son exposé des motifs ont été distribuées sur chaque place. Il explique que le crédit global d'engagement est passé de 430'000 F à 450'000 F suite au retour des soumissions. Il ajoute que cette modification a déjà été soumise à la commission des Finances du 7 mai dernier.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-17 : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière de la délibération 18-17, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 450'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération dans le parking de l'école de Vézenaz, parcelles N°7694 et N°7024 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune et à la modification des deux points de récupération de la Savonnière, parcelle N°8583 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-17.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-17 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 450'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération dans le parking de l'école de Vézenaz, parcelles N°7694 et N°7024 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune et à la modification des deux points de récupération de la Savonnière, parcelle N°8583 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 18-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 450'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération dans le parking de l'école de Vézenaz, parcelles N°7694 et N°7024 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune et à la modification des deux points de récupération de la Savonnière, parcelle N°8583 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.



Avant de clore la séance, les membres du Conseil municipal souhaitent remercier M. le Président pour l'organisation du voyage du Conseil municipal en Moldavie et lui remettent quelques présents rapportés de là-bas.

Mme de PLANTA adresse quelques mots pour sa dernière séance du Conseil municipal en tant que maire et rappelle que c'est M. THORENS lui succédera dès le 1^{er} juin 2018.

Elle relève, comme cela a été dit précédemment, que l'année fût riche et souligne le plaisir de constater qu'à Collonge-Bellerive, il est possible de travailler sans être dans le conflit politique. Cela permet d'aller vite, même trop vite ! Non seulement il y a beaucoup de projets en cours, mais en plus, le Conseil municipal contribue à l'exercice de façon proactive en rédigeant de nombreuses motions. Elle ajoute qu'il n'est pas toujours évident pour le Conseil administratif de tout mettre en œuvre. A ce sujet, elle précise que le Conseil administratif travaille en parfaite collégialité, ce qui est très plaisant.

Elle informe avoir personnellement à cœur de réaliser trois projets d'ici la fin de cette législature. Tout d'abord, au niveau de l'aménagement, elle rappelle l'importance de finaliser la révision du plan directeur communal qui est un document essentiel pour l'avenir de la commune. Sur ce point, elle remercie tous les membres de la commission Aménagement pour leur engagement important. Il s'agira aussi ces prochaines années d'accompagner le développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie. Ensuite, au niveau du sport, elle garde encore l'espoir de pouvoir engager un projet important dans ce domaine, car c'est une nécessité pour la région. Finalement, au niveau du social, elle insiste sur l'urgence d'augmenter les places de crèche au vu de la liste d'attente conséquente. Elle ajoute qu'il s'agit d'une réalité de société, il faut pouvoir augmenter les structures d'accueil pour la petite enfance.

Elle termine en soulignant la chance inouïe pour la commune d'avoir des finances qui permettent de réaliser de nombreux projets ; la difficulté est plutôt de gérer les priorités ! Elle souhaite surtout pouvoir continuer de travailler en bonne intelligence et dans un esprit collégial.

Applaudissements.

Cette séance étant une séance extraordinaire, il n'y a ni points communications, ni points questions.

M. le Président prie le public, les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

6. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Deux dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h40.

Collonge, le 14 mai 2018.



Législature 2015-2020
Délibération 18-09
Séance du 14 mai 2018

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 6 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie du 25 avril 1997,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 13 mars 2018, par la fiduciaire Michel de Preux & Associés S.A.,

vu les comptes 2017 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 11 avril 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 avril 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.



Législature 2015-2020
Délibération 18-10
Séance du 14 mai 2018

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 18 des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive du 28 septembre 2015,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 23 mars 2018, par la fiduciaire duchosal berney sa,

vu les comptes 2017 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 23 avril 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 7 mai 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 17 oui et une abstention

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.



Législature 2015-2020
Délibération 18-11
Séance du 14 mai 2018

Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 3'025.47 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à la modernisation et à l'adaptation d'équipements du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes N°8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément aux articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de 120'000 F, voté par le Conseil municipal, le 14 décembre 2015 (délibération 15-27), relatif à la modernisation et à l'adaptation de certains équipements du parking des Rayes dont l'interphonie, la vidéosurveillance, les caisses et l'auto-laveuse,

vu le crédit d'engagement complémentaire de 35'000 F, voté par le Conseil municipal, le 20 juin 2016 (délibération 16-16), relatif à l'acquisition d'équipements supplémentaires : deux bornes de recharge rapide pour véhicules électriques et un équipement de signalétique avancée permettant d'indiquer les disponibilités en places de stationnement,

vu que le montant des dépenses au 31 décembre 2017 s'élève à 158'025.47 F et laisse apparaître un dépassement de 3'025.47 F,

vu l'exposé des motifs du 28 mars 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 avril 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 3'025.47 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit global de 155'000 F (composé du crédit d'engagement de 120'000 F, voté le 14 décembre 2015 et du crédit d'engagement complémentaire de 35'000 F, voté le 20 juin 2016), relatif à la modernisation et à l'adaptation de certains équipements du parking des Rayes dont l'interphonie, la vidéosurveillance, les caisses, l'auto-laveuse, ainsi que l'installation de deux bornes de recharge rapide pour véhicules électriques et la pose d'une signalétique avancée permettant d'indiquer les disponibilités en places de stationnement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour les crédits d'engagement votés les 14 décembre 2015 et 20 juin 2016, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N°62.331 jusqu'en 2026.

Législature 2015-2020
Délibération 18-12
Séance du 14 mai 2018

Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 17'803.40 F, destiné à couvrir le dépassement du crédit relatif à la rénovation, au réaménagement et à l'extension de l'auberge communale de la Ferme Rivollet, sise au chemin du Château-de-Bellerive 3, sur la parcelle N°8117 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément aux articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'étude de 300'000 F voté par le Conseil municipal le 17 mai 2010 (délibération 10-13),

vu le crédit complémentaire de 280'000 F voté par le Conseil municipal le 16 mai 2011 (délibération 11-18),

vu le crédit d'étude complémentaire de 100'000 F voté par le Conseil municipal le 27 juin 2011 (délibération 11-21),

vu le crédit d'étude complémentaire de 400'000 F voté par le Conseil municipal le 17 décembre 2012 (délibération 12-16),

vu le crédit de réalisation de 5'156'000 F voté par le Conseil municipal le 24 juin 2013 (délibération 12-16),

vu que le montant des dépenses au 31 décembre 2017 s'élève à 6'253'803.40 F et laisse apparaître un dépassement de 17'803.40 F,

vu l'exposé des motifs du 28 mars 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 avril 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui)

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 17'803.40 F destiné à couvrir le dépassement du crédit global de 6'236'000 F (composé du crédit d'étude de 300'000 F, voté le 17 mai 2010, du crédit complémentaire de 280'000 F, voté le 16 mai 2011, du crédit d'étude complémentaire de 100'000 F, voté le 27 juin 2011, du crédit d'étude complémentaire de 400'000 F, voté le 17 décembre 2012 et du crédit de réalisation 5'156'000 F, voté par le Conseil municipal le 24 juin 2013), relatif à la rénovation, au réaménagement et à l'extension de l'auberge communale de la Ferme Rivollet, sise au chemin du Château-de-Bellerive 3, sur la parcelle N°8117 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.



Législature 2015-2020
Délibération 18-13
Séance du 14 mai 2018

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017 de 551'582.49 F et les moyens de les couvrir.

Conformément aux articles 30, al. 1 lettre d) et 96, al. 1 de l'ancienne loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le rapport de la commission des Finances du 16 avril 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui)

1. Les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017 suivants, pour un montant total de **551'582.49 F**, soit :

01.318	Honoraires divers	264.05
02.300	Autorités et commissions	450.60
02.304	Caisses de pension et prévoyance	252.20
05.301	Traitement du Personnel	71'387.65
05.304	Caisses de pension et prévoyance	81'921.00
05.313	Achats de fournitures	793.45
08.331	Amort.patrimoine administratif	0.35
14.315	Entretien d'objets mobiliers	70.00
14.318	Honoraires divers	823.75
16.351	Cantons	1'319.80
21.318	Honoraires divers	16'576.03
30.312	Eau, énergie, combustibles	3'552.25
30.318	Honoraires divers	8'034.24
30.352	Communes	2'693.70
30.366	Personnes physiques	900.00
33.331	Amort.patrimoine administratif	34'104.00
35.311	Mobilier, machines, véhicules	2'578.25
35.319	Frais divers	210.00
35.331	Amort.patrimoine administratif	0.90
58.314	Entretien des immeubles	13'211.43
58.364	Sociétés d'économie mixte	17'565.01
58.365	Institutions privées	279.00
62.306	Prestations en nature	241.35
62.310	Fournitures de bureau, imprimés	1'511.25
65.314	Entretien des immeubles	4'785.80
74.311	Mobilier, machines, véhicules	99.00
78.312	Eau, énergie, combustibles	4'374.25
78.365	Institutions privées	986.80



79.318	Honoraires divers	8'810.95
79.331	Amort.patrimoine administratif	9'725.20
90.346	Compens.financ.aux comm.françaises	172'829.62
90.351	Cantons	81'800.86
95.322	Dettes à moyen et long terme	9'429.75
	Total	<u>551'582.49</u>

2. Ces crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Législature 2015-2020
Délibération 18-15
Séance du 14 mai 2018

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 401'000 F, destiné au remplacement des installations techniques de chauffage, ventilation et sanitaires du bâtiment du stade de football de la Californie, ainsi que l'installation d'un réseau d'arrosage automatique pour le terrain A, sis chemin de la Californie 34, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le rapport du bureau Enerconseil du 1 décembre 2015,

vu la décision de l'office cantonal de l'énergie (Dale-OCEN) du 12 janvier et 5 octobre 2015 demandant l'assainissement énergétique du bâtiment du chemin de la Californie 34 au 12 janvier 2018,

vu le courrier de l'office cantonal de l'énergie (Dale-OCEN) du 23 février 2018, accordant un délai pour la réalisation de ces travaux au 31 décembre 2018,

vu l'exposé des motifs du 17 avril 2018,

vu le rapport des commissions Bâtiments et logement du 17 avril 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 7 mai 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui)

1. De procéder au remplacement des installations techniques de chauffage, ventilation et sanitaires du bâtiment du stade de football de la Californie, ainsi qu'à l'installation d'un réseau d'arrosage automatique pour le terrain A, sis chemin de la Californie 34, sur la parcelle N° 3439, 6735, 7336 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive
2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit d'engagement de 401'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2018.

Législature 2015-2020
Délibération 18-16
Séance du 14 mai 2018

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'031'000 F, destiné à l'aménagement de la place publique dite «du Quadrilatère» et à la création d'un point de récupération, sur les parcelles N^{os} 6615, 6617, 8045, 4195, 7397, dp8408 (mutations provisoires N^{os} 9979, 9778, 9777, 9793 et dp 8408) de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'avancement du chantier de construction du bâtiment de l'étape 1 du projet du Quadrilatère et la mise en location des commerces et des appartements mi-décembre 2018,

vu la demande d'autorisation de construire déposée pour l'étape 2 du Quadrilatère (DD 111 330/1), en date du 28 février 2018,

vu le projet d'aménagement de la place du Quadrilatère du bureau d'architectes paysagiste La Touche verte,

vu la création d'un point de récupération des déchets ménagers,

vu l'exposé des motifs du 30 avril 2018,

vu le rapport de la commission Aménagement du 26 avril 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 7 mai 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui)

1. L'aménagement de la place publique dite «du Quadrilatère» et à la création d'un point de récupération, sur les parcelles N^{os} 6615, 6617, 8045, 4195, 7397, dp8408 (mutations provisoires N^{os} 9979, 9778, 9777, 9793 et dp 8408) de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1'031'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.



Législature 2015-2020
Délibération 18-17
Séance du 14 mai 2018

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 450'000 F destiné à l'aménagement d'un point de récupération dans le parking de l'école de Vézenaz, parcelles N°7694 et N°7024 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune et à la modification des deux points de récupération de la Savonnière, parcelle N°8583 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la nouvelle politique générale de gestion des déchets liée à la motion 16-04 et le souhait d'augmenter le nombre de points de récupération présents sur le territoire communal,

vu les études techniques réalisées par le département technique,

vu les devis estimatifs établis par le bureau d'ingénieur Cera SA, en date du 5 mars 2018 et du 11 avril 2018,

vu le retour des offres pour les équipements des points de récupération du 7 mai 2018,

vu l'exposé des motifs du 7 mai 2018,

vu les rapports des commissions Environnement et développement durable des 15 novembre et 20 décembre 2016, 31 janvier, 28 février, 21 mars et 7 décembre 2017 et 24 avril 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 7 mai 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui)

1. De procéder à l'aménagement d'un nouveau point de récupération dans le parking de l'école de Vézenaz, sis sur les parcelles N°7694 et N°7024 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune.
2. De procéder à la modification des deux points de récupération de la Savonnière sis sur la parcelle N°8583 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement global de 450'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le 73.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2018.



Législature 2015-2020
Résolution 18-01
Séance du 14 mai 2018

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Conformément à l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 23 des statuts du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 20 février 2018, par berney & associés sa, société fiduciaire,

vu les comptes 2017 dudit Groupement approuvés en date du 28 février 2018 par le Conseil du Groupement,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 avril 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2017 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE
